



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'AIN

Commune de VAUX EN BUGEY - 01150

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 19/06/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 10/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Stéphanie DRUESNE, Patrick FONTAINE, Franck CHARBONNEL, Franck DESMARIS, Laeticia DE OLIVEIRA, Naïma MOLLIARD, Jean-Marc BOEUFGRAS, André GROSCLAUDE.

Absents : Célia DUPORT, Annie THOLOZAN, Anne-Sophie RAMBAUD.

Procurations : Marie-Céline RAY donne procuration à Jean-Marc BOEUFGRAS.

Evelyne RODIN est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter 2 délibérations, la 1ère concerne une demande de subvention rénovation énergétique au Département : chaudière mairie-école plus réparable (pièces). La 2^{ème} délibération concerne des achats de parcelles, en lien avec les parcelles de Mme REY.

*Rajout accepté par le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE**.*

1. URBANISME :

1. 1. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame le Maire présente la DIA reçue en Mairie, elle concerne la parcelle AB 397. Projet entrée sur route de Vaux-Févroux pour garer les voitures plus une terrasse.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** décide de ne pas préempter.

1. 2. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame le Maire présente la DIA reçue en Mairie, elle concerne les parcelles AB 502 et AB 503. Maison Bastiani. Repris par son petit-fils.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** décide de ne pas préempter.

1. 2. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame le Maire présente la DIA reçue en Mairie, elle concerne la parcelle A 1390.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** décide de ne pas préempter.

Lors de la dernière réunion : Le Conseil a voté le droit de préemption sur la parcelle A 714, qui est en NPE (Protection des eaux, est en indivision en BND). L'acquéreur potentiel souhaite que la Commune n'achète pas cette parcelle. Discussion :

- Pour ne pas préempter : la parcelle A 714 n'est pas contiguë à notre forêt,
- Pour préempter : cette parcelle est en zone NPE.

Une proposition d'achat à Jean Delorme de parcelles en forêt contiguës à la forêt communale en échange de lever la préemption sur la parcelle A 714. Le Conseil Municipal mandate Mme le Maire à entamer les négociations.

Suite à cette discussion, il y a eu 3 abstentions : Evelyne RODIN, Franck CHARBONNEL et Éric BERGERET.

2. FINANCES :

2. 1. Décision Modificative N° 1 – Budget Communal.

Madame le Maire informe qu'il faut faire une correction au chapitre 1068/10 des excédents de fonctionnement 2023 en les affectant au chapitre 021 en recettes d'investissement 2024.

De ce fait, il convient de prendre une décision modificative afin de transférer des crédits sur le compte susvisé, à savoir :

N° COMPTE	LIBELLE	MOUVEMENT
Investissement		
1068/10	Recettes d'investissement	- 86 434.26 €
021	Recettes d'investissement	+86 434.26 €

Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**.

- Approuve la Décision Modificative N°1.

2. 2. Décision Modificative N° 2 – Budget Communal.

Madame le Maire informe qu'il faut faire une correction au chapitre 041 qui doit correspondre aux seules opérations d'ordre au sein de la section d'investissement, ces dernières sont basculées en opérations réelles.

De ce fait, il convient de prendre une décision modificative afin de transférer des crédits sur le compte susvisé, à savoir :

N° COMPTE	LIBELLE	MOUVEMENT
Investissement		
2131/041	Dépenses d'investissement	- 46 761.50 €
13251/041	Recettes d'investissement	+46 761.50 €

Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**.

- Approuve la Décision Modificative N° 2.

2. 3. Décision Modificative N° 3 – Budget Communal.

Madame le Maire informe qu'il faut faire une correction au chapitre 68 qui doit correspondre au même montant au chapitre 040 de la recette d'investissement.

De ce fait, il convient de prendre une décision modificative afin de transférer les montants sur le compte susvisé, à savoir :

N° COMPTE	LIBELLE	MOUVEMENT
Investissement		
681/68	Dépenses de fonctionnement	- 7 261.00 €
2804192/040	Recettes d'investissement	+ 7 261.00 €

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**.

- Approuve la Décision Modificative N° 3.

2. 4. Demande de Subvention rénovation énergétique au Département.

Pour une chaudière mairie-école qui n'est plus réparable (pièces). Cette demande doit être décidée avant le 15 juin 2024, demande faite au Département en signalant que le Conseil Municipal a lieu aujourd'hui même. Un devis pour chaudière à granulés : 65 K€, plus maçonnerie pour réserve de granulés. Un autre devis en attente de l'entreprise Servignat pour un chauffage mixte gaz et pompe à chaleur. Pas beaucoup d'autres possibilités.

Éric BERGERET intervient : plusieurs pompes à chaleur, 1 par circuit ? Cela semble difficile, mais il sera demandé à l'entreprise Servignat. Il pose aussi la question suivante : prend-on le risque d'attendre l'année prochaine ? (Si ça ne redémarre pas cet automne).

Mme le Maire répond : si cela se produit, on fera le remplacement en urgence.

Le Conseil Municipal, adopte à L'UNANIMITÉ et autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département.

3. ADMINISTRATION :

TABLEAU DES EMPLOIS

au 19 juin 2024

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35h)			
Filière Technique			
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ouvrier qualifié polyvalent	POURVU
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Gestion des eaux, bâtiments, locations salles municipales, entretien du village	POURVU
Filière Administrative			
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Fonction secrétaire de Mairie, accueil, urbanisme, secrétariat, service à la population, état civil	POURVU
1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Comptabilité, finances, ressources humaines, administration générale, foncier, accueil, urbanisme, secrétariat, service à la population, état civil	POURVU
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Filière Technique			
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent d'entretien école et salles communales	POURVU (28h)
1	Adjoint technique	Agent d'entretien Maire, école	POURVU (21h)
Filière Sociale			
1	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	ATSEM	POURVU (29h)
1	Agent technique	Aide ATSEM	POURVU (18h)

EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35h)			
Filière Technique			
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ouvrier qualifié polyvalent	POURVU

Ceci étant exposé, l'assemblée délibérante, **à L'UNANIMITE.**

- approuve le tableau des emplois ci-dessus.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

*Information forage : concernant la recherche d'hydrogène, hélium, lithium – une présentation du document a été transmis à la Préfecture de l'Ain.

*Permanence Elus pour les élections Législatives du 30 juin et 7 juillet 2024.

*Document initial du recensement reçu le 14 juin, nombre de logements « enquêtés » 628, 1166 bulletins individuels reçus.

*Cantine : le montant du repas doit être augmenté de 5.50 € à 5.80 €. (Frais de personnel, + 11 centimes d'augmentation par repas par le fournisseur RPC. Le Conseil propose au CCAS de réévaluer les aides en fonction des prix.

*Police de la publicité : transfert de compétences, elle revient à nouveau aux Communes en Août.

*Mme le Maire a assisté à une présentation du CDS (Centre Départemental Solidarité) de Lagnieu, des éléments sont à disposition aux conseillers. Ne pas hésiter à les contacter si on identifie un besoin dans notre voisinage.

*Réunion SIERA. Il y aura des délibérations concernant la dissolution du SIERA, le maintien du STEASA, et la création d'un nouveau syndicat – Le SERA. Pour la gouvernance : 2 élus par Commune – 4 pour Ambérieu – pas à L'UNANIMITE (Mme le Maire a voté contre) – 1 Président, 1 VP travaux, 1 VP Finances, 1 VP transfert des compétences. Le syndicat reprendra aussi l'assainissement non collectif. Les compétences seront rendues facultatives (certaines Communes ne confieront qu'une seule des compétences au SERA). L'objectif est la mise en place au 1^{er} janvier 2025. Envoi en Préfecture pour retour avant proposition des délibérations aux Conseils Municipaux.

*Travaux pôle multimodal gare Ambérieu terminés fin juillet 2024. 10 places déposées minute.

*TOUCAN : 4^{ème} véhicule va être mis en service. 51 arrêts dont des arrêts universels vont être rajoutés en Septembre. Une nouvelle carte interactive sera établie avec affiches et QR codes. Relais info : sacs distribués dans les pharmacies. Les réservations de trajets pourront se faire via la Centrale de réservation régionale ou par téléphone.

Demande de Franck DESMARIS : peut-être envisager 1 arrêt à la Centrale (Personnel d'entretien).

*Marathon de la Biodiversité : Plantation de haies à la STEP – France Nature Environnement en charge pour la CCPA du projet est venue en repérage.

*Fêtes de la Musique : a priori on maintient, une scène mobile sera mise en place pour que les groupes soient à l'abri en cas de mauvais temps.

*Téléalerte Buizin : prête à fonctionner.

*Pompiers : 1 véhicule a été acheté en remplacement, 2 nouveaux pompiers sont venus compléter l'effectif du Service Local d'Incendie et de Secours.

*Cadastre solaires édité par la CCPA consultable en mairie.

*Permanences « La Cour des Grands », jeudi 27 juin de 16h00 à 18h30 devant la bibliothèque et le vendredi 28 juin de 10h00 à 12h30 Grande Rue.

Demande de André GROSCLAUDE : il faut remettre le poussoir en place sur la fontaine Grande Rue.

La séance est levée à 22 heures

La secrétaire de Séance
Evelyne RODIN



Le Maire,
Françoise RABILLOUD

